

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 12 septembre 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : IOMC2324405A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 12 septembre 2023, le nombre total de postes offerts au concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2023 est fixé à 20.

La répartition des postes par spécialité est fixée comme suit :

- biologie : 8 postes ;
- chimie : 4 postes ;
- identité judiciaire : 5 postes ;
- informatique : 1 poste ;
- toxicologie : 2 postes.

La phase d'admissibilité, consistant en l'examen des dossiers par le jury, se déroulera à compter du lundi 18 septembre 2023.

Une épreuve obligatoire de tests psychotechniques, pour les candidats déclarés admissibles, se déroulera le lundi 23 octobre 2023, dans les centres d'examen des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) et les secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale (SGAP) dont dépendent les candidats. Ces tests auront lieu le 24 octobre 2023 en Nouvelle-Calédonie.

La phase d'admission se déroulera à compter du lundi 27 novembre 2023 sur le site du SNPS à Ecully (69).